



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FOOTBALL

#### FC BAYERN MUNICH & FRANCK RIBERY FONT APPEL AUPRES DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

*Lausanne, 10 mai 2010* - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a mis en œuvre une procédure d'arbitrage suite à l'appel déposé par le FC Bayern Munich et Franck Ribéry contre la décision prise par l'instance d'appel de l'UEFA le 5 mai 2010.

Dans cette décision, l'instance d'appel de l'UEFA a confirmé la décision initiale prise par la Commission de contrôle et de discipline de l'UEFA fixant à trois matches la suspension de Ribéry dans le cadre des compétitions UEFA.

Le FC Bayern Munich et Franck Ribéry demandent au TAS d'annuler la décision de l'UEFA et d'en adopter une nouvelle, selon laquelle le joueur ne serait suspendu que pour un seul match de compétition UEFA.

Le TAS va établir très prochainement un calendrier de procédure, après consultation avec les représentants de toutes les parties. Le TAS devrait être à même de rendre une décision finale le 18 mai 2010.